

Avis au public

URBANISME

Projet d'aménagement particulier « Auf dem Grëndel à Fischbach »

Il est porté à la connaissance du public que Madame la Ministre de l'Intérieur a approuvé le 20 février 2023 la décision du conseil communal du 31 octobre 2022 portant adoption du projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Fischbach, commune de Clervaux, au lieu-dit « Auf dem Grëndel ». Cette décision est basée sur l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

En exécution de l'article 16 de la loi modifiée du 21 juin 1999 portant règlement de procédure devant les juridictions administratives, un recours en annulation devant les juridictions de l'ordre administratif peut être introduit contre la présente dans les trois mois qui suivent la notification de la décision aux parties intéressées ou le jour où ces derniers ont pu en prendre connaissance.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le projet ayant le statut d'un règlement communal, est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Les règlements deviennent obligatoires trois jours après leur publication par voie d'affiche dans la commune, sauf si le règlement en dispose autrement.

L'affichage a lieu le 1^{er} mars 2023. Mention du règlement et de sa publication est faite au Memorial et dans le bulletin communal distribué périodiquement à tous les ménages.

Clervaux, le 28 février 2023

Le collège des bourgmestre et échevins :

(s) Emile Eicher, bourgmestre

(s) Claude Weiler, échevin

(s) Georges Keipes, échevin

